



**Concours
international
d'orgue
du Canada**

RÈGLEMENT OFFICIEL
ET RÉPERTOIRE REQUIS

**MONTRÉAL
13 AU 27 OCT. 2024**

Concours international d'orgue du Canada 2024

Des organistes de partout sur la planète seront invités à Montréal en octobre 2024 pour concourir et avoir une chance de gagner des prix d'une valeur totale de plus de **100 000\$ CAD**.

Ce document présente les règlements qui seront appliqués dans les diverses étapes menant au verdict du jury.

TABLE DES MATIÈRES

Dates importantes	3
Admissibilité	3
Dépôt de candidature, processus de sélection et répertoire	
I. Épreuve préliminaire	3
II. Épreuves de demi-finale	5
III. Épreuve finale	6
IV. Concert Gala	7
Jury	7
Prix	8
Hébergement et transport	9
Visa	9
Règlement et conditions de participation	9
Annexe I (oeuvres canadiennes)	11

DATES IMPORTANTES

Date limite d'inscription	31 janvier 2024
Dévoilement des concurrents sélectionnés	Mai 2024
Arrivée des candidats	13 octobre 2024
Épreuves de demi-finale / finale	17-25 octobre 2024
Concert gala et remise des prix	27 octobre 2024

ADMISSIBILITE

L'édition 2024 du Concours est ouverte aux organistes femmes et hommes de toutes nationalités nés le ou après le 26 octobre 1989. Les concurrentes et concurrents qui auraient par le passé déjà obtenu un premier prix du Concours international d'orgue du Canada ne sont pas autorisés à se présenter.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

I. Épreuve préliminaire – DATE LIMITE : 31 janvier 2024

Pour être admis à l'épreuve préliminaire du CIOC, les concurrents doivent envoyer un dossier complet d'inscription au plus tard le 31 janvier 2024. Seuls les dossiers complets seront analysés. Notez que la sélection préliminaire est entièrement anonyme. Le jury préliminaire n'aura pas accès aux dossiers des concurrents et ne tiendra compte que de la prestation sur le CD pour rendre sa décision.

Des frais d'inscription sont fixés à 175\$ CAN et doivent obligatoirement être réglés en même temps que l'inscription. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Les concurrents devront envoyer cette somme nette de tous frais d'encaissement et toutes taxes.

Après l'écoute des enregistrements des concurrents, le comité de présélection désigné par le Concours international d'orgue du Canada choisira un maximum de 12 concurrents.

Le dossier du concurrent doit comprendre :

- a) Le formulaire d'inscription dûment complété (disponible sur ciocm.org), ainsi que :
- b) Les coordonnées (adresse email et numéro de téléphone) de deux personnes de référence. Ces personnes doivent être un ancien ou actuel professeur ou un musicien professionnel ;
- c) Une photocopie de passeport valide ;
- d) Deux photographies professionnelles en couleurs en haute résolution, et au moins une en noir et blanc (de préférence différente des autres). Les photographies serviront aux communications du CIOC et doivent être libres de droits ;
- e) Le règlement des frais d'inscription ou une preuve en attestant le versement selon la méthode de paiement retenu ;
- f) Un curriculum vitae rédigé en français ou en anglais (maximum de 2 pages) mentionnant les maisons d'enseignement fréquentées, les principaux professeurs, les récompenses obtenues et la situation professionnelle actuelle ;
- g) Une courte biographie en français et/ou en anglais (maximum de 200 mots) ;

- h) Un enregistrement (wav, mp3 de haute qualité, aiff, flac, etc.) déposé sur **Acceptd**. Seuls les enregistrements soumis de manière électronique seront acceptés. Le nom de chaque piste doit inclure le prénom et le nom du candidat. Les fichiers audio doivent être accompagnés d'un document précisant le lieu et la date d'enregistrement de chaque pièce, ainsi que la composition du ou des instruments utilisé(s) sur l'enregistrement. L'enregistrement ne devra comporter que le programme demandé et ne devra faire l'objet d'**aucun montage**, ni contenir aucune parole ou autre élément permettant d'identifier le concurrent. Un témoin (membre du corps professoral, membre du clergé ou représentant officiel de municipalité) devra signer le formulaire d'inscription à l'endroit prévu pour attester que l'enregistrement est bel et bien l'œuvre du concurrent et qu'il n'a fait l'objet d'aucun montage.

Programme de l'épreuve préliminaire enregistrée

L'enregistrement doit comprendre une pièce de chacune des catégories (1., 2., 3. et 4.).

1. Johann Sebastian Bach (1685-1750)

Un mouvement rapide d'une sonate en trio (premier OU troisième mouvement) au choix parmi :

- n° 2 en do mineur, BWV 526
- n° 3 en ré mineur, BWV 527
- n° 6 en sol majeur, BWV 530

2. Louis Marchand (1669-1732)

Tierce en taille (n° 6, extraite du Premier Livre)

3. Rachel Laurin (née en 1961)

Aria (extrait de la Symphonie n° 1 op. 36) - [Partition disponible ici](#)

4. Louis Vierne (1870-1937)

Final (extrait de la Symphonie n° 4 op. 32)

La décision du jury préliminaire sera communiquée aux candidats par email en mai 2024. Les candidats sélectionnés seront invités à se rendre à Montréal approximativement du 13 au 28 octobre 2024. Le CIOC assumera les frais de transport, l'hébergement, ainsi qu'un per diem de 40 \$ CAD par jour. Les candidats doivent soumettre leur programme définitif pour les épreuves de demi-finale et de finale au plus tard le 30 juin 2024. Aucun changement ne sera permis après cette date.

Un jury international procédera à l'audition des demi-finalistes et en choisira quatre pour l'épreuve finale.

I. Épreuve de demi-finale, 1^e partie (baroque) – 17 et 18 octobre 2024

L'épreuve de demi-finale consiste en deux courts récitals sur deux orgues différents.

Le premier court récital aura lieu à l'Église de l'Immaculée-Conception sur l'orgue Rudolph von Beckerath (1961, 2018).

Le répertoire de la première partie de l'épreuve de demi-finale est imposé. Chaque concurrent doit présenter un programme de quatre pièces : une œuvre sélectionnée dans chacune des quatre catégories suivantes.

Pour cette portion du concours, un assistant/tourneur de pages sera mis à la disposition des concurrents. Les concurrents auront 2 heures 30 de pratique sur l'orgue utilisé pendant l'épreuve.

Johann Sebastian BACH

1. Préludes et fugues

BWV 532	Prélude et fugue en ré majeur
BWV 542	Fantaisie et fugue en sol mineur
BWV 543	Prélude et fugue en la mineur
BWV 544	Prélude et fugue en si mineur
BWV 548	Prélude et fugue en mi mineur
BWV 564	Toccatà, adagio et fugue en do majeur

2. Préludes de chorals (ornés)

BWV 653b	An Wasserflüssen Babylon (version de Weimar avec double pédale)
BWV 654	Schmücke dich, o liebe Seele
BWV 659	Nun komm, der Heiden Heiland
BWV 662	Allein Gott in der Höh sei Ehr'

3. Préludes de chorals (trios)

BWV 655	Herr Jesu Christ, dich zu uns wend'
BWV 664	Allein Gott in der Höh' sei Ehr'
BWV 676	Allein Gott in der Höh' sei Ehr'

Autre

4.

N. Bruhns	Praeludium en mi mineur (le grand)
N. Bruhns	Praeludium en sol majeur
V. Lübeck	Praeludium en sol mineur
V. Lübeck	Praeludium en mi majeur
D. Buxtehude	Praeludium en mi majeur, BuxWV 141
D. Buxtehude	Praeludium en sol mineur, BuxWV 148

Le Prix Bach Gérard-Coulombe sera décerné à l'issue de l'épreuve de demi-finale.

II. Épreuve de demi-finale, 2^e partie (symphonique) – 21 et 22 octobre 2024

Le deuxième court récital de l'épreuve de demi-finale aura lieu à l'Église Saint-Jean-Baptiste sur l'orgue Casavant Frères (1915, 1996).

Le choix du répertoire de la deuxième partie de l'épreuve de demi-finale est libre. Le nombre et le choix des œuvres interprétées est laissé à la discrétion du candidat, tout en respectant les consignes ci-dessous. Dans son évaluation, le jury tiendra compte de la conception du programme et de son équilibre.

Pour cette portion du concours, un tourneur de pages sera fourni au besoin par le CIOC, mais le concurrent devra opérer le combinateur lui-même. Toutes les mémoires de l'instrument seront effacées le 12 octobre pour donner une chance égale à tous les concurrents. Chaque candidat aura accès à 5 séries de 40 généraux. Les concurrents auront 3 heures de pratique sur l'orgue utilisé pendant l'épreuve.

**Note : l'orgue dispose de 10 pistons physiques, mais 40 généraux par niveau peuvent être utilisés si le séquenceur est employé.*

Répertoire

1. Les candidats ne doivent rejouer aucune œuvre déjà interprétée dans l'épreuve préliminaire.
2. Le programme ne doit pas dépasser 40 minutes, incluant les pauses entre les pièces.
3. Le concurrent doit choisir des œuvres du répertoire des 19^e, 20^e et 21^e siècles.
4. Le programme du concurrent peut contenir des transcriptions. La ou les transcriptions ne doivent pas dépasser 20 minutes pour l'ensemble de ce programme de demi-finale. Les transcriptions non-publiées peuvent être permises exceptionnellement. Les candidats doivent fournir les partitions des transcriptions non-publiées en même temps que leur programme pour les épreuves à Montréal. Les transcriptions non-publiées doivent être éditées professionnellement ou bien à l'aide d'un logiciel d'édition de partitions. Aucun manuscrit ne sera accepté.
5. Les concurrents sont invités à inclure une œuvre canadienne dans leur programme de l'épreuve de demi-finale et/ou de finale pour courir la chance de gagner le prix Raymond-Daveluy, présenté par le Collège royal canadien des organistes pour la meilleure interprétation d'une œuvre canadienne remise par le jury. Des suggestions d'œuvres se trouvent à l'annexe I ainsi que sur le site internet du CIOC.
6. Les concurrents sont également invités à inclure une ou deux œuvres des « Douze Pièces » (éditions Leduc) de Gaston Litaize, lors de l'épreuve de demi-finale à l'église St-Jean-Baptiste ou de finale à la Maison symphonique, pour courir la chance de gagner le Prix Gaston-Litaize remis par le jury. Si le candidat désire jouer deux œuvres, celles-ci devront être jouées lors de la même épreuve.

III. Épreuve de finale – 25 octobre 2024

Cette épreuve aura lieu à la Maison symphonique sur l'orgue Casavant Frères op. 3900 (2014).

Le jury international procède à l'audition de quatre finalistes. À l'issue de cette épreuve, le président du jury proclame les noms des lauréats du Concours international d'orgue du Canada. La durée du programme ne doit pas dépasser 50 minutes, incluant les pauses entre les pièces. Dans son évaluation, le jury tiendra compte de la conception du programme et de son équilibre.

Pour cette portion du concours, un tourneur de pages sera fourni au besoin par le CIOC, mais le concurrent devra opérer le combinateur lui-même. Toutes les mémoires de l'instrument seront effacées le 12 octobre pour donner une chance égale à tous les concurrents. Chaque candidat aura accès à 15 séries de 10 généraux. Les concurrents auront 4 heures de pratique sur l'orgue utilisé pendant l'épreuve.

Répertoire

1. Les candidats ne doivent rejouer aucune œuvre déjà interprétée dans l'épreuve préliminaire ou dans l'épreuve de demi-finale.
2. Le programme du concurrent peut contenir des transcriptions. La ou les transcriptions ne doivent pas dépasser 25 minutes pour l'ensemble du programme de finale. Les transcriptions non-publiées peuvent être permises exceptionnellement. Les candidats doivent fournir les partitions des transcriptions non-publiées en même temps que leur programme pour les épreuves à Montréal. Les transcriptions non-publiées doivent être éditées professionnellement ou bien à l'aide d'un logiciel d'édition de partitions. Aucun manuscrit ne sera accepté.
3. Les concurrents sont invités à inclure une œuvre canadienne dans leur programme de l'épreuve de demi-finale et/ou de finale pour courir la chance de gagner le prix Raymond-Daveluy, présenté par le Collège royal canadien des organistes pour la meilleure interprétation d'une œuvre canadienne remise par le jury. Des suggestions d'œuvres se trouvent à l'annexe I ainsi que sur le site internet du CIOC.
4. Les concurrents sont également invités à inclure une ou deux œuvres des « Douze Pièces » (éditions Leduc) de Gaston Litaize, lors de l'épreuve de demi-finale à l'église St-Jean-Baptiste ou de finale à la Maison symphonique, pour courir la chance de gagner le Prix Gaston-Litaize remis par le jury. Si le candidat désire jouer deux œuvres, celles-ci devront être jouées lors de la même épreuve.

IV. Concert Gala – 27 octobre 2024

Les lauréats des trois premiers prix se produiront lors d'un concert gala. Cet événement de prestige clôture le Concours du CIOC. Le programme de ce concert sera constitué d'œuvres pouvant provenir des épreuves précédentes du Concours et sera élaboré par la Direction du Concours. Le Concert Gala des lauréats sera précédé de la cérémonie officielle de remise des prix.

JURY

Le jury des épreuves de demi-finale et de finale est composé de membres choisis parmi les plus éminentes personnalités du monde de la musique d'orgue à l'échelle internationale. Chargés de désigner et de récompenser les concurrents les plus méritants, les membres du jury ont toute latitude en ce qui a trait au choix des lauréats et à l'attribution des prix du Concours. Le jury délibérera à l'issue de chaque épreuve et le président du jury aura droit de vote et agira comme modérateur des délibérations. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix. Le premier prix ne pourra être partagé, et le jury peut décerner des mentions.

Les décisions du jury sont sans appel.

Jury 2024

Kevin Bowyer (Royaume-Uni)
Isabelle Demers (Canada)
Hans-Ola Ericsson (Suède)
Bernard Focroulle (Belgique)
Marnie Giesbrecht (Canada)

David Hurd (États-Unis)
Jean-Willy Kunz (Canada), président du jury
Olivier Latry (France)
Kimberly Marshall (États-Unis)

PRIX

PREMIER PRIX 25 000 \$ CAD

Également :

- *Enregistrement et distribution d'un CD produit par ATMA Classique*
- *Représentation de trois ans sur le marché nord-américain par l'agence Karen McFarlane Artists*
- *Mentorat de trois ans du CIOC en gestion de carrière.*

DEUXIÈME PRIX 15 000 \$ CAD

TROISIÈME PRIX 10 000 \$ CAD

PRIX SPÉCIAUX

PRIX BACH GÉRARD-COULOMBE 5 000 \$ CAD

Attribué par le jury après l'épreuve de demi-finale pour la meilleure interprétation d'œuvres de Johann Sebastian Bach à l'Immaculée-Conception.

PRIX RAYMOND-DAVELUY 5 000 \$ CAD

PRÉSENTÉ PAR LE COLLÈGE ROYAL CANADIEN DES ORGANISTES

Attribué par le jury pour la meilleure interprétation d'une œuvre d'un compositeur canadien lors de l'épreuve de demi-finale ou de l'épreuve finale (voir l'annexe I pour des suggestions).

PRIX GASTON-LITAIZE 5 000 \$ CAD

Attribué par le jury pour la meilleure interprétation d'une ou deux œuvres des « Douze pièces » (éditions Leduc).

PRIX DU PUBLIC RICHARD-BRADSHAW 5 000 \$ CAD

Attribué à l'une ou l'un des organistes finalistes suite à un vote du public.

PRIX SPINELLI 5 000 \$ CAD

Attribué par le jury pour le meilleur programme toutes épreuves confondues.

HÉBERGEMENT ET TRANSPORT

La direction du CIOC assumera :

- a) les frais de transport aller-retour de l'aéroport international le plus près du lieu d'origine du concurrent (à être approuvé par le CIOC) vers Montréal. Pour obtenir des conditions plus avantageuses quant au coût du billet et aux frais et conditions liés à un changement, la direction du CIOC pourrait demander à un concurrent d'acheter son billet d'avion dans son pays d'origine. Si tel est le cas, le concurrent sera remboursé à Montréal lorsqu'il recevra le montant de son per diem ;
- b) le transport entre l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et le lieu d'hébergement ;
- c) l'hébergement ;
- d) un per diem de 40 \$ CAD par jour.

Par contre, en cas de désistement après l'émission du billet de transport, ou encore d'annulation ou de changement de billet, le concurrent devra en assumer les frais et rembourser le Concours international d'orgue du Canada.

VISA

Les concurrents qui ont besoin d'un visa pour entrer au Canada doivent y voir personnellement et fournir la preuve de l'obtention du visa au CIOC au plus tard le 14 juillet 2024. Les concurrents qui doivent fournir une lettre officielle d'invitation pour obtenir un visa devront en faire la demande à la direction du CIOC.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. En remplissant le formulaire officiel d'inscription au www.ciocm.org, le concurrent souscrit aux règles et conditions de participation du CIOC et aux décisions du jury.
2. En cas de non-respect d'une des règles et conditions de participation, le concurrent fautif s'expose à une disqualification sans appel.
3. La direction du CIOC se réserve le droit de demander tout renseignement supplémentaire au concurrent.
4. L'ordre de passage des concurrents est déterminé par un tirage dont les modalités sont fixées par la direction du Concours.
5. Un concurrent empêché de se produire au moment requis sera disqualifié à moins qu'il ne justifie à l'avance son absence auprès de la direction du Concours qui pourra alors modifier, à sa discrétion, l'ordre de passage des concurrents.
6. Le concurrent doit interpréter tout son programme dans le respect rigoureux des durées de chaque épreuve.
7. Après une épreuve préliminaire, le Concours consiste en deux épreuves à Montréal (une épreuve de demi-finale en deux parties et une épreuve finale). Les candidats doivent avoir un programme unique pour chaque épreuve du Concours, et ne peuvent jouer une œuvre plus d'une fois dans l'ensemble du Concours. De plus, les candidats ne peuvent reprendre le répertoire de l'épreuve préliminaire, ni en tout ni en partie, lors des épreuves subséquentes du Concours.

8. Les heures de pratique sur chacun des orgues du concours seront détaillées à l'arrivée des candidats à Montréal. Les candidats auront accès à d'autres orgues de Montréal pour pratiquer en dehors des heures déjà prévues sur les orgues du concours.
9. Le jury tiendra compte dans son jugement de la difficulté et de la construction équilibrée du programme des différentes épreuves.
10. Le concurrent s'engage à être libre de toute autre activité professionnelle extérieure pendant la durée du Concours, soit du 13 au 27 octobre 2024 inclusivement. De plus, tous les concurrents doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des finalistes ; tous les finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des lauréats ; et tous les concurrents doivent être présents au concert gala pour la remise de prix. En cas d'absence, se référer au point 2 des Règles et conditions de participation.
11. Les concurrents sont tenus de libérer tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tous ordres, ainsi que les droits de suite et ce, pour une période indéterminée. En signant le formulaire d'inscription, les concurrents cèdent au CIOC tous les droits précités et donnent une décharge concernant toutes éventuelles utilisations de l'enregistrement de leurs prestations. Toutes les épreuves du CIOC pourront être enregistrées, radiodiffusées, télédiffusées ou transmises par Internet sans que ces retransmissions fassent l'objet d'une rétribution financière au concurrent.
12. Les concurrents sont tenus de se rendre disponibles pour toute entrevue, vidéo et/ou rencontre promotionnelle liée au Concours. Avant et après le CIOC, ils s'engageront à se rendre raisonnablement disponibles pour les activités médiatiques. Les lauréats des premier, deuxième et troisième prix doivent être disponibles pour se produire lors du Concert Gala et de la Cérémonie de remise de prix.
13. Le CIOC disqualifiera tout concurrent qui n'aura pas payé son inscription de 175 \$ CAN au 31 janvier 2024 ou qui n'aura pas fourni les garanties nécessaires au paiement.
14. La langue d'origine utilisée pour la rédaction de ce document est le français. En cas de litige, la version française de ce document fera foi. La direction du Concours se réserve le droit d'apporter des changements au texte contenu dans cette brochure, et ce, à tout moment. La dernière version du règlement est toujours disponible sur le site Internet du CIOC.
15. Le CIOC disqualifiera tout concurrent qui n'aura pas répondu à son invitation officielle à participer au Concours avant la date limite énoncée dans les communications entre le CIOC et les concurrents sélectionnés.

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DU CANADA

1195, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec H3A 1H9
Canada

514.510.5678 | info@ciocm.org | www.ciocm.org

ANNEXE I

Œuvres canadiennes suggérées

Cette liste a été compilée avec l'aide du Collège royal canadien des organistes et des Amis de l'orgue de Montréal. Ce n'est pas une liste exhaustive des œuvres canadiennes composées pour l'orgue, mais elle représente plutôt une variété de styles de composition. Les organistes intéressés pourront poursuivre leur recherche et acheter ou louer des partitions au Centre de musique canadienne (www.cmccanada.org).

Ager, Andrew

Toccata and Fugue (dédiée à Rachel Laurin) [9']

Contacteur Andrew Ager à andrew.ager@rogers.com pour les partitions.

Bales, Gerald

Petite Suite [5'30"]

Toccata [5'30"]

Bancroft, Hugh

Pastorale [4'30"]

Bédard, Denis

Toccata de Suite pour orgue, CH 14 [6'15"]

Rhapsodie sur le nom de Lavoie, CH 16 [7'30"]

Burge, John

Dance [6'00"]

Cabena, Barrie

Variants – in memoriam John Cook, op. 138 [7'30"]

Sonata Festiva (Sonata VII), op. 42 : Intermezzo [5'15"], Rondo [4'15"]

Chaconne, op. 222 no. 5 [4'30"]

Toccata, op. 213 no. 5 [4']

Sonata Giojoso (Sonata XIV), op. 84 [9'00"]

Aspects of the Sea (Sonata XX), op. 174

Cherney, Brian

Gothic scenes and interludes (les candidats peuvent choisir des mouvements individuels)

Daveluy, Raymond

Première Sonate (1st Sonata), notable the Andante in E minor

Deuxième Sonate (2nd Sonata)

Troisième Sonate (3rd Sonata)

Quatrième Sonate (4th Sonata), notamment la Fantaisie (1er mouvement) [12'] et la Fugue (3e mouvement) [11']

Cinquième Sonate (5th Sonata), notamment le Scherzo (2e mouvement) [7'30"]

Sixième Sonate (6th Sonata), notamment la Toccata : Allegro con brio (4e mouvement) [10']

Epilogue sur (on) "Nun Danket" et (and) "Ballerma" [6'30"]

José Evangelista

Ecos [4'30"]

Gagnon, Alain

Pastourelle [8'30]

Maxime Goulet

Citius, altius, fortius! [4']

Hambraeus, Bengt

Après-sheng [9']

Livre d'orgue Vol IV (les candidats peuvent choisir des mouvements individuels)

Nebulosa (rondo) pro organo [12'00]

Toccata monumentum per Max Reger [12'30]

Shogaku (from Tre pezzi per organo) [8']

Henderson, Ruth Watson

Chromatic Partita [8'00]

Toccata on "Westminster Abbey" [1'45"]

Meditation on "Herzliebster Jesu" [2']

Variations for Organ on "Ode to Newfoundland" [6'30"]

Festive Variations for Organ [6']

Toccata and Fugue in E minor for Organ [3'30"]

Celebration: Fanfare for Organ [3'15"]

Hétu, Jacques

Variations [17'00]

Quatre Interludes, op 38 [15']

Kloppers, Jacobus

Dialectic Fantasy [9'00]

Celtic Impressions, Mvt. I: Two Strathspeys [11']

Triptych on Vaughan-Williams Hymn Tunes [10'45"]

Partita (Chorale and 3 Variations) on In Dulci Jubilo [7']

Landry, Jeanne

Orah [8']

Laurin, Rachel

Prelude and Fugue in F minor, op.45 [9']

Étude-Caprice "Le Rire de Belzébuth", op. 66 [7'30]

Étude Héroïque, op.38 [8'30]

Introduction et Passacaille, op. 44 [13'00]

Toccata, de la Symphonie n° 1, op. 36 [8'30]

Scherzo, de la Symphonie n° 1, op. 36 [7'15]

Chaconne et Fugue n°3, op. 31 [12'00]

Épilogue, op. 50 [6'30]

Étude Symphonique, Op.72 (pédale solo) Variations on "That good old Baylor Line" (la durée dépend des variations choisies)

Poème Symphonique pour le Temps de l'Avent, Op.69 (Tone Poem for the Advent Season, Op.69) [8']

Finale, Op.78 (ou en français: Final, Op.78) [5'30]

Lesage, Jean

Babylone [17']

O Mor, Ubi est Victoria tua [17']

MacMillan, Sir Ernest

Cortège académique [4'30]

Mather, Bruce

Six études pour orgue

Études nos 7 et 8

Cinq Pièces pour l'orgue de Membre (Les candidats peuvent choisir des mouvements individuels)

Morel, Francois

Alleluias [11'50] (Le premier mouvement peut être joué seul)

Prière [5'30]

Willan, Healey

Introduction, Passacaglia et Fugue [20']

Passacaglia and Fugue no. 2 en mi mineur [13']